



PLU approuvé le 03.10.2007

Révision générale du PLU approuvée le 11.12.2018

Révision allégée n°1 du PLU approuvée le 12.06.2023

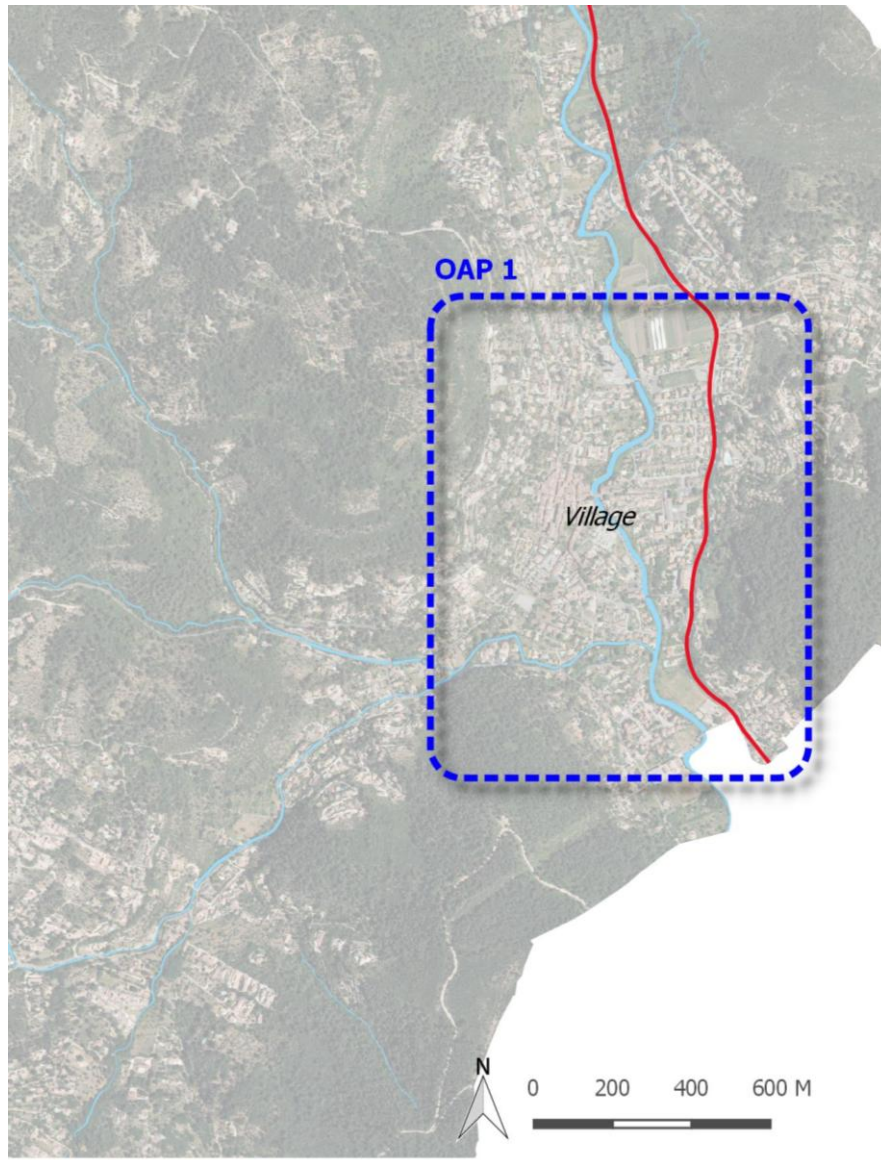
DUP n°1 en cours

Modification n°1 du PLU en cours

Modification n°2 du PLU approuvée le : 15.12.2025

3. ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION





Définies aux articles L.151-6 et L.151-7 du Code de l'Urbanisme, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) comprennent, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et en complément du règlement, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

Le présent document détaille l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) mise en œuvre dans le cadre du PLU de Solliès-Toucas.

Cette OAP, dont les dispositions s'ajoutent aux règles édictées par le règlement, a vocation à orienter l'aménagement futur selon des principes directeurs définis dans un souci de cohérence territoriale.

Cette OAP constitue ainsi un outil de traduction pré-opérationnelle et de mise en œuvre du projet urbain porté par le PLU. A ce titre, elle contribue à répondre aux besoins et exigences notamment en termes de logements, de création d'activités et d'équipements, ainsi que de déplacements et de mobilités douces.

L'OAP présente des prescriptions, recommandations et orientations. Seul le texte et les grands principes de l'OAP sont à prendre en considération pour le principe de compatibilité des opérations d'aménagement avec ce document.

Orientation d'Aménagement et de Programmation

01 | OAP VILLAGE

Cette OAP définit les grands principes d'aménagement visant à conforter le village comme un centre habité et convivial. Cela suppose une réorganisation des circulations et du stationnement de façon à faciliter et encourager les déplacements doux d'une part, et le renforcement de l'armature commerciale, d'équipements et de services d'autre part.

Cette OAP repose notamment sur trois axes forts :

- **un village accessible et facile** : améliorer l'accessibilité et la desserte du village en redéployant le stationnement et en favorisant les modes actifs pour lesquels la configuration du village (équipements et commerces regroupés, relief plat...) est propice ;
- **un village de proximité et de solidarités** : élargir la centralité en étoffant l'offre de logements, notamment sociaux, de commerces, de services et d'équipements ;
- **un village convivial pour les habitants et les visiteurs** : préserver et mettre en valeur le cadre patrimonial et paysager.



Programmation / Orientations en matière d'habitat et d'équipements

Le village offre peu de disponibilités foncières : quelques îlots et sites sous-occupés pourront toutefois être requalifiés par des opérations d'habitat qui enforceront l'offre de logements locatifs sociaux.

Le site du dépôt de bus doit faire l'objet, après son départ, d'une opération « cœur de village » associant commerces, services et logements afin de constituer une « nouvelle centralité ».

Outre l'adaptation progressive des équipements existants et regroupés dans le village, de nouveaux équipements et services seront créés afin de répondre aux besoins des Toucassins sur le territoire communal et de valoriser la culture et le patrimoine toucassin. Un « pôle » d'équipements (maison médicale, musée Mentor) pourra être créé en entrée du village, point d'appel le long de la RD554 et facile d'accès, complété par un espace de stationnement.

Orientations en matière de fonctionnement et de déplacements

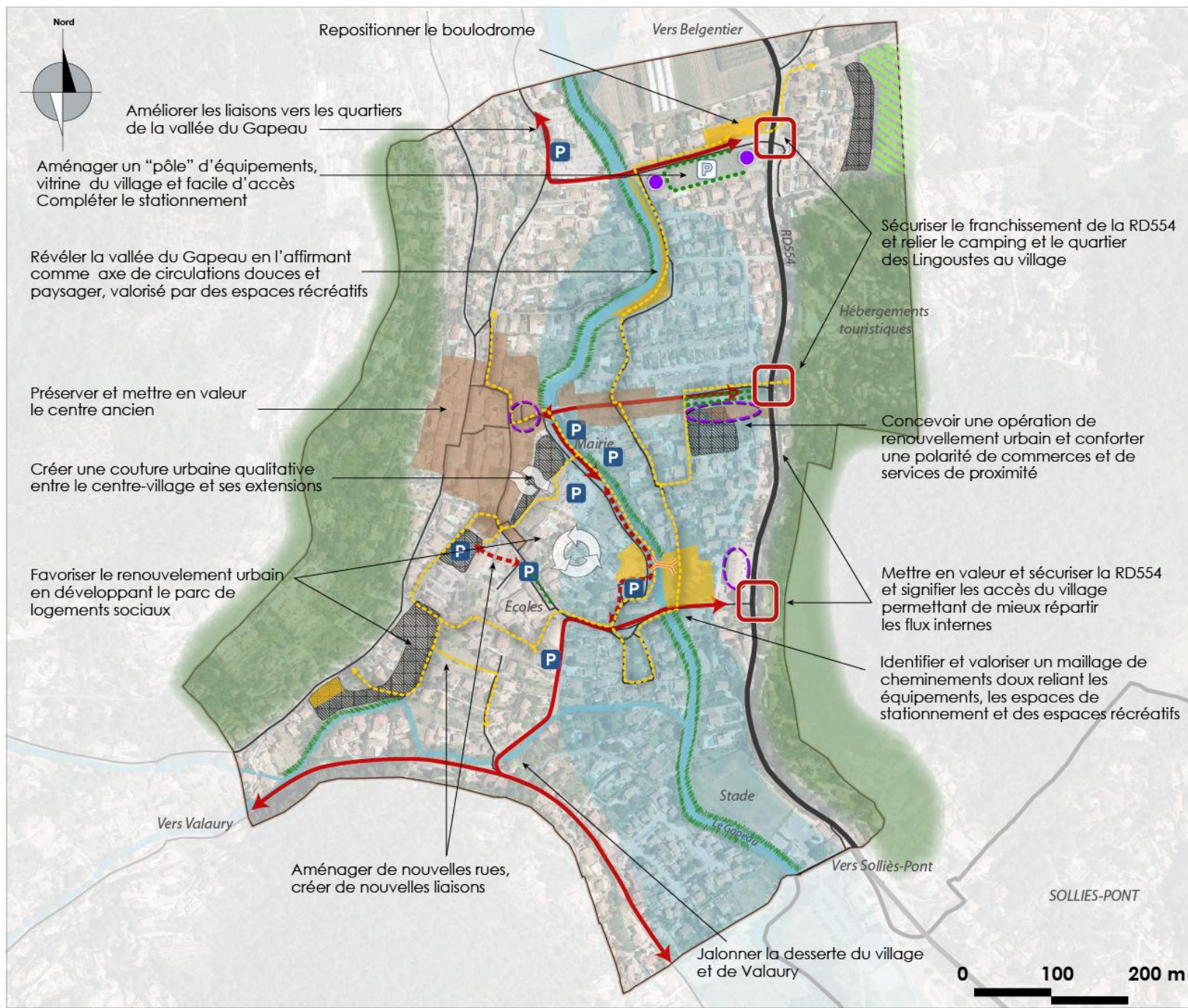
En termes de circulations, les aménagements doivent concourir à mieux identifier les portes d'entrée du village et les liaisons inter-quartiers. Le nouveau plan de circulation reposera sur la création de nouvelles voies et la modification de certains sens de circulation. La sécurisation de la RD554 et de son franchissement sera recherchée en conciliant les flux de transit et l'amélioration de la desserte locale. Les liaisons, piétonnes notamment, entre le centre-village à l'Ouest et les quartiers et équipements situés à l'Est, seront optimisées et sécurisées. La réorganisation des circulations devra également contribuer à mieux identifier et redéployer les différents espaces de stationnement de façon à améliorer leur efficacité : l'objectif est d'offrir une plus grande place aux piétons dans le village. Une meilleure lisibilité sera conférée à la vallée du Gapeau dans le fonctionnement du village en l'inscrivant comme un axe de déplacements doux.

Orientations en matière de composition urbaine et de qualité paysagère

Les aménagements futurs relèvent ainsi essentiellement d'actions de protection et de valorisation des paysages urbains respectant les principes suivants :

- le traitement architectural : les réhabilitations doivent être respectueuses du patrimoine et les nouveaux projets, qu'ils soient d'écriture architecturale traditionnelle ou bien contemporaine, s'insérer de façon harmonieuse dans le paysage urbain. L'embellissement des espaces publics doit contribuer à renforcer l'identité et le caractère patrimonial du village. Une attention particulière sera portée aux coutures urbaines entre les différents quartiers, en particulier entre le village, d'intérêt patrimonial, et les secteurs de renouvellement urbain ;
- le traitement des espaces publics : il doit être qualitatif et cohérent. Outre une meilleure hiérarchisation, les espaces publics doivent être conçus de façon à valoriser le village et les éléments patrimoniaux, mieux signifier la présence du Gapeau et faciliter et sécuriser les différents usages.

Des espaces récréatifs devront être mis en valeur, notamment le long du Gapeau et en lien avec le maillage de cheminements doux.



Périmètres et limites

- Périmètre du site
- Limite communale
- Zone inondable (bleue et rouge)

Améliorer l'accessibilité et la circulation

- Accès principaux - "Porte d'entrée" à affirmer
- Jalonement de la desserte du village et des liaisons interquartiers
- Voie à créer

Redéployer le stationnement

- Parking existant
- Parking à créer

Favoriser les modes actifs

- Maillage modes actifs à identifier
- Passerelle à créer
- Espaces à mettre en valeur

Recomposer, élargir et redynamiser le cœur du village

- Equipement à créer
- Polarité commerciale existante ou à conforter
- Renouvellement urbain et densification favorisant le logement social
- Renouvellement urbain et densification
- Couture urbaine

Préserver et valoriser le cadre paysager

- Ripisylve du Gapeau à conserver ou restaurer
- Densité végétale à préserver sur les coteaux urbanisés
- Ensemble paysager remarquable à préserver
- Alignement d'arbres à conserver
- Ensemble patrimonial à préserver et à mettre en valeur